

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception : 18/11/2021      Dossier complet le : 18/11/2021      N° d'enregistrement : F-075-21-C-0153

**1. Intitulé du projet**

Service express métropolitain Libourne - Arcachon

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET       Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Art. R122-2 II du code de l'environnement	Les performances nominales des infrastructures existantes entre Libourne - Arcachon sont améliorées afin de pouvoir augmenter le trafic (terminus Arcachon, terminus Libourne, Installations Fixes de Traction Electrique (IFTE) Bordeaux-Arcachon)
5.b) Construction de gares et haltes	Une halte avec pôle d'échange multimodal est créée et des allongements de quais seront potentiellement nécessaires sur plusieurs haltes.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Ce projet se compose de plusieurs opérations :

- Terminus Arcachon (en gare d'Arcachon) qui comprend des modifications du plan de voies en gare, la mise en place d'un poste d'aiguillage informatique, des aménagements pour créer une zone de remisage et d'entretien des rames TER, des intervention sur la caténaire et la signalisation en gare ;
- Terminus Libourne (en gare de Libourne) qui comprend des modifications du plan de voies en gare, des aménagements pour créer une zone de remisage et d'entretien des rames TER, des intervention sur la caténaire et la signalisation en gare ;
- IFTE Lamothe - Arcachon qui comprend la création de sous-stations électriques à Gujan-Mestras, Cestas (Gazinet) et Biganos (Canauley) des renforcements du réseau caténaire existant et le déploiement d'une artère pour la fibre optique sur l'ensemble du linéaire ;
- la création d'une Halte à Talence Médoquine avec un pôle d'échange multimodal ;
- Allongements de quais des haltes de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-Yzon, Vayres.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif de ce projet est d'offrir des solutions de transports en commun renforcées, avec un cadencement à 30 min des dessertes TER (à noter que pendant 1h d'hyperpointe, le matin, le cadencement sera au quart d'heure, dans le sens Arcachon - Bordeaux) pour tous les habitants des zones urbaines et péri-urbaines de Bordeaux, sur l'axe Libourne - Arcachon, la création d'une nouvelle halte à Talence et permettre ainsi de réduire l'usage de la voiture et faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet sera décomposé en plusieurs phases de travaux :

- à partir du 4e tri. 2023, création de la halte et du PEM de Talence, avec une mise en service prévue au 2e semestre 2025,
- réalisation des aménagements en gare d'Arcachon tout au long de 2025 avec une mise en service prévue en décembre,
- à partir de mi 2025, mise en oeuvre de l'IFTE Bordeaux-Arcachon et création des sous-stations pour une mise en service prévue fin 2027,
- réalisation des aménagements en gare de Libourne à partir de 2026 avec une mise en service prévue en 2027.

Toutes ces opérations seront réalisées avec le maintien des circulations ferroviaires, avec des plages travaux de jour et parfois de nuit. Toutefois, des limitations provisoires de vitesse seront parfois nécessaires, notamment dans le cadre de l'IFTE Lamothe-Arcachon.

Les approvisionnements en matériaux se feront par route et rail.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'axe Libourne-Arcachon, à côté des circulations ferroviaires qu'il connaît déjà actuellement (TGV, fret, intercités, TER), accueillera de nouvelles circulations de manière à avoir un service diamétralisé toutes les 30 min, sur une plage journalière de 6h à 23h, de TER avec terminus Libourne et Arcachon. Ceci représentera une augmentation du trafic TER de 37 trains entre Libourne et Bordeaux et de 13 trains entre Bordeaux et Arcachon.

Ces terminus serviront de remisage des rames la nuit et de centre d'entretien.

La population des zones urbaines et péri-urbaines de Bordeaux, sur l'axe Libourne-Arcachon, bénéficiera ainsi d'une offre de service renforcée pour ses déplacements que ce soit par l'augmentation des circulations ferroviaires ou par le renforcement de l'accessibilité au mode ferroviaire (notamment pour la population talençaise et environnante).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est susceptible de relever de la loi sur l'eau et d'une autorisation d'urbanisme pour certains aménagements du PEM Talence Médoquine. Selon les résultats des inventaires écologiques, une dérogation espèces protégées pourrait être nécessaire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'axe Libourne- Arcachon sur lequel les circulations sont renforcées	94 km
Emprise de la halte + PEM Talence médoquine	Entre 20 000 et 25 000 m <sup>2</sup>
Allongements potentiels de quais : Bassens	106 m cumulés
St Loubès	54 m cumulés
St Sulpice-Yzon	84 m cumulés
Vayres	96 m cumulés
Emprise des sous-stations électriques	< 2000 m <sup>2</sup> chacune

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Ligne ferroviaire 570000, de Libourne à Bordeaux.  
Ligne ferroviaire 655000, de Bordeaux à Le Teich.  
Ligne ferroviaire 657000, de Le Teich à Arcachon.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 00° 14' 09" W Lat. 44° 54' 56" N

Point d'arrivée : Long. 01° 09' 55" W Lat. 44° 39' 31" N

Communes traversées :

Libourne, Arveyeres, Vayres, Izon, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Loubès, Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux, Talence, Pessac, Cestas, Marcheprime, Biganos, Le Teich, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Arcachon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non   
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II Bassin d'Arcachon à env. 500 m au Nord ZNIEFF de type II (La Dordogne et L'Isle du barrage de Laubardemont à Libourne et sa Vallée Bocagère) à env. 1 km à l'Ouest Rentrant partiellement dans ZNIEFF type I (Prés salés côte Sud Bassin d'Arcachon, Domaines endigués du Delta Leyre, Zone inondable Basse Vallée de Leyre), ZNIEFF type 2 (Bassin d'Arcachon, Vallée de l'Eyre, de la grande et de la petit Leyre)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arcachon, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Biganos et Le Teich
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Marin Bassin d'Arcachon situé à env. 500 m au Nord Secteur rentrant partiellement dans le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui pour toutes les communes concernées par des travaux (Libourne, Arcachon, Talence, Gujan-Mestras, La-Teste-de-Buch, Le Teich, Pessac, Cestas et Bordeaux)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arcachon près de 2 MH (Synagogue, Monument aux morts) et à 80 m sud d'un site inscrit (Ville d'Ilver-1985) Libourne dans SPR de Libourne et 2 MH (Monument aux morts 14-18, Caserne Lamarque) ; Pessac dans SPR de Pessac et 2 MH (Demeure, Cité Frugès), Le Teich dans 2 MH (Monument aux morts 14-18, Château Ruat)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aire d'étude rentrant partiellement dans une Zone Humide RAMSAR Bassin d'Arcachon - secteur du Delta de la Leye (2011). Toutefois les travaux sont au droit de la plateforme ferroviaire existante et hors zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI par submersion marine approuvé : Arcachon, Biganos, Le Teich, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch PPR Littoraux approuvé : Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch PPR Feu de forêt prescrit : Arcachon, Cestas, Marcheprime, Le Teich, Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch, Biganos (approuvé) PPR Inondation approuvé : Bordeaux, Libourne  PPRT Cazaux : Gujan-Mestras, La Teste-de-Buch
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité d'un site pollué à Arcachon (env. 50 m au Nord) (Ancienne usine à gaz - Agence EDF GDF services du Bassin d'Arcachon, 18 rue Georges Méran) A proximité d'un site pollué à Libourne (env. 400 m au Sud) (Ancienne usine à gaz, Centre EDF GDF, 67 rue Montaudon)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin versant superficiel ISLE : Libourne  Oligocène à l'ouest de la Garonne : Bordeaux (cote NGF : à partir du sol), Talence (cote NGF : 20 m), Pessac (cote NGF : 20 m), Cestas (cote NGF : 0 m), Marcheprime, Biganos (cote NGF : -95 m), Le Teich (cote NGF : - 95 m), Gujan-Mestras (cote NGF : - 170 m), La Teste-de-Buch (cote NGF : - 205 m), Arcachon (cote NGF : - 225 m)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cestas : 08271X0603/F2 (20m) : BSS001ZHDN - MAGUICHE 2 Marcheprime : 08267X0036/F2 (30 m) : BSS001ZFKX - CROIX D'HINS et 08267X0014/F (30 m) : BSS001ZFKK - CHATEAU D'EAU Gujan-Mestras : 08501X0005/F (10 m) : BSS002ABCW - LA PASSERELLE Arcachon : 08258X0005/F (100 m) : BSS001ZDKE - DESBIEY
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à env. 80 m au sud d'un site inscrit (Ville d'Hiver - inscription 1985). Situé à env. 350 à l'Est d'un site inscrit (Place Abel-Surchamp - inscription 1973 ; et Quartiers anciens, inscription 1977) Rentrant partiellement dans 2 sites inscrits (Val de l'Eyre-1973, Château de Ruat, parc et dépendances-1943)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin Arcachon, Cap Ferret (env. 500m Nord), Forêts dunaires La Teste-de-Buch (env. 900 m Sud.), Vallée Grande et Petite Leyre, Dordogne et Vallée de l'Isle Périgieux à sa confluence avec Dordogne (env. 500 m Est), Garonne (env. 4,5 km Est), Banc Arguin (env. 500m Nord)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 1.6 km de la Dune du Pyla et forêt usagère (classé 1943).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact sur la faune, la flore et les habitats est très faible à négligeable. En effet, les travaux sont menés sur des surfaces déjà anthropisées (sites de gare, plateforme ferroviaire + bande proximité) et en zone urbaine (halte+PEM). Toutefois, une perturbation temporaire de la faune, due à l'activité humaine et aux bruits durant les chantiers est possible à proximité immédiate de zones de travaux. Les continuités écologiques ne seront pas impactées par une nouvelle infrastructure linéaire mais l'augmentation des circulations pourrait avoir une incidence négative sur certains corridors locaux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de par sa nature et la localisation des travaux sur des surfaces déjà anthropisées et/ou en secteur urbanisé, de par l'absence de connexion directe ou indirecte avec des sites Natura 2000 à proximité, n'est a priori pas susceptible d'avoir un impact sur des habitats d'espèces ou des individus cibles des sites Natura 2000 concernés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les mêmes raisons cités précédemment, le projet n'aura a priori pas d'incidences sur les ZNIEFF.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se fait majoritairement sur des infrastructures ferroviaires existantes. La création des sous-stations de Gujan-Mestras et de Cestas se fait sur du délaissé ferroviaire au sein du site des 2 gares. Celle de Biganos se fait sur du délaissé ferroviaire en pleine voie, en secteur rural à proximité de zones boisées. L'aménagement de la halte de Talence et du PEM se font en secteur urbanisé, sur et autour du site de l'ancienne gare de Talence.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation (submersion marine) : en zone rouge à La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich Risque d'incendie : sur la plupart des communes traversées entre Bordeaux et Arcachon Risque sismique : de faible à très faible en Gironde
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période de travaux, une légère augmentation du trafic sera due aux engins de chantiers et camions approvisionnant les chantiers.  En phase d'exploitation, le nombre de mouvements TER sur l'axe sera augmenté (+37 TER entre Libourne et Bordeaux et +13 TER entre Arcachon et Bordeaux). L'augmentation du trafic voyageur entrainera un report modal de la route vers le ferroviaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera source de nuisances sonores temporaires et localisées aux zones de travaux. En phase exploitation, l'augmentation des circulations et des arrêts de trains dans les différentes haltes peut modifier l'ambiance sonore actuelle. Seule une étude acoustique permettra d'apprécier l'importance de cette modification et les éventuelles mesures à mettre en oeuvre.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au delà de la phase chantier et de travaux de nuits pouvant représenter une pollution lumineuse temporaire, la création de la halte et du PEM de Talence va entraîner des émissions lumineuses nouvelles. Toutefois, il s'agit d'un secteur déjà urbanisé bénéficiant d'un éclairage urbain.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Libération de matière en suspension (particules) dans l'air lors des déplacements d'engins de chantier en faible quantité.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans les réseaux communaux pour les eaux pluviales.</p> <p>Dans les égouts de la ville pour les eaux usées (vidange des toilettes TER)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des eaux résiduaires issues de la fosse d'entretien des rames TER qui seront dirigés vers une station de traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés lors de la phase chantier correspondent aux matériels signalétiques, caténaires, voies déposés et aux déchets courants générés par du BTP. Il s'agit a priori de déchets non dangereux et/ou inertes. Ils seront évacués par camion vers des filières de retraitement adaptées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le projet ait pour ambition d'attirer plus d'utilisateurs vers le ferroviaire, l'infrastructure de transport existe déjà très majoritairement et les aménagements nouveaux nécessaires au projet se feront sur des délaissés autour d'infrastructure de transport (sous-stations, halte + PEM de Talence) n'entraînant pas de modification de l'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans une très large majorité, l'emprise travaux est circonscrite à des surfaces anthropisées, sur le domaine ferroviaire ou en zone urbaine. L'impact sur des espaces naturels est très limité. Les accès chantier se feront par la plateforme ferroviaire et le réseau routier existant afin d'éviter des consommations temporaires d'espaces naturels, agricoles ou forestier. Le matériel neuf sera acheminé par train-travaux et camion. Le matériel déposé sera évacué de la même manière.

L'impact acoustique et électromagnétique du projet sur la santé humaine, en particulier en phase exploitation, sera examiné et d'éventuelles mesures de réduction définies en conséquence.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ferroviaire aura un impact limité pour son environnement grâce à une emprise travaux circonscrite majoritairement à des surfaces anthropisées, sur le domaine ferroviaire et en milieu urbain. Les activités humaines ne seront pas impactées. La biodiversité sera a priori faiblement touchée et essentiellement par d'éventuels dérangements temporaires en phase chantier. Les continuités écologiques ne seront pas fragmentées par des aménagements nouveaux mais l'accentuation des circulations sur l'axe existant pourrait avoir une incidence sur des corridors locaux.

Sur le plan humain, l'électromagnétisme généré par les nouvelles sous-stations électriques en gare de Gujan et de Cestas et une modification potentielle de l'ambiance sonore, par l'augmentation du trafic ferroviaire, pourraient être cause de nouvelles nuisances.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bordeaux

le, 18/11/2021

Signature



**SNCF Réseau**  
17 rue Cabanac - CS 61926  
33081 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 24 73 68 54



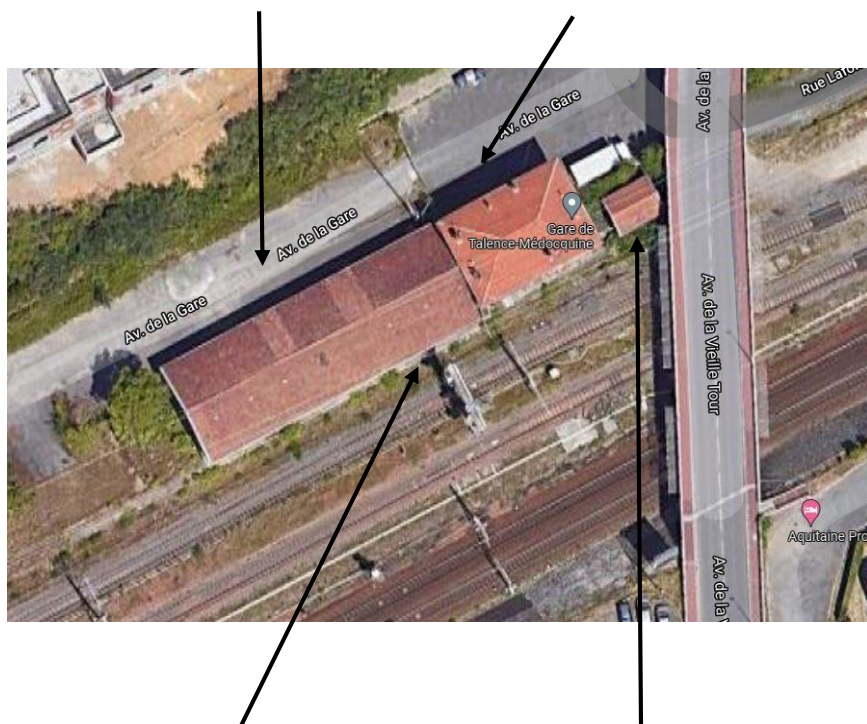
# Site de la halte + PEM Talence médoquine



Vue ancienne hall de marchandises



Vue ancien bâtiment voyageurs



Ancienne halte vue depuis les voies



Ancienne annexe vue depuis les voies

# Site de la sous-station de Gazinet



Photo 4: Localisation des prises de vue Gazinet



Photo 5: Vue du parking - direction Bordeaux

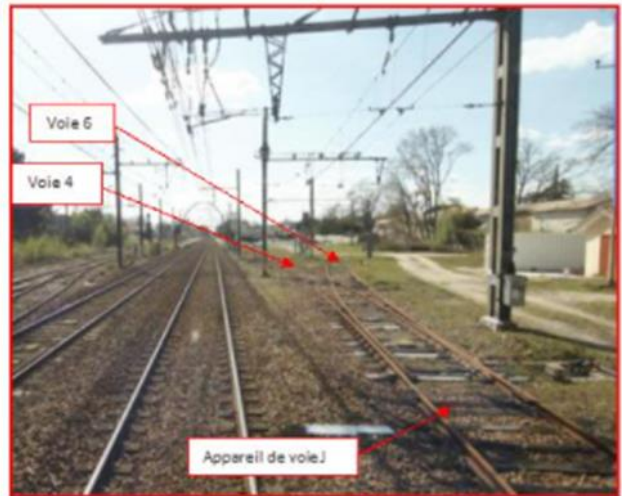


Photo 6 : Vue en pointe Aiguille J - direction Irun

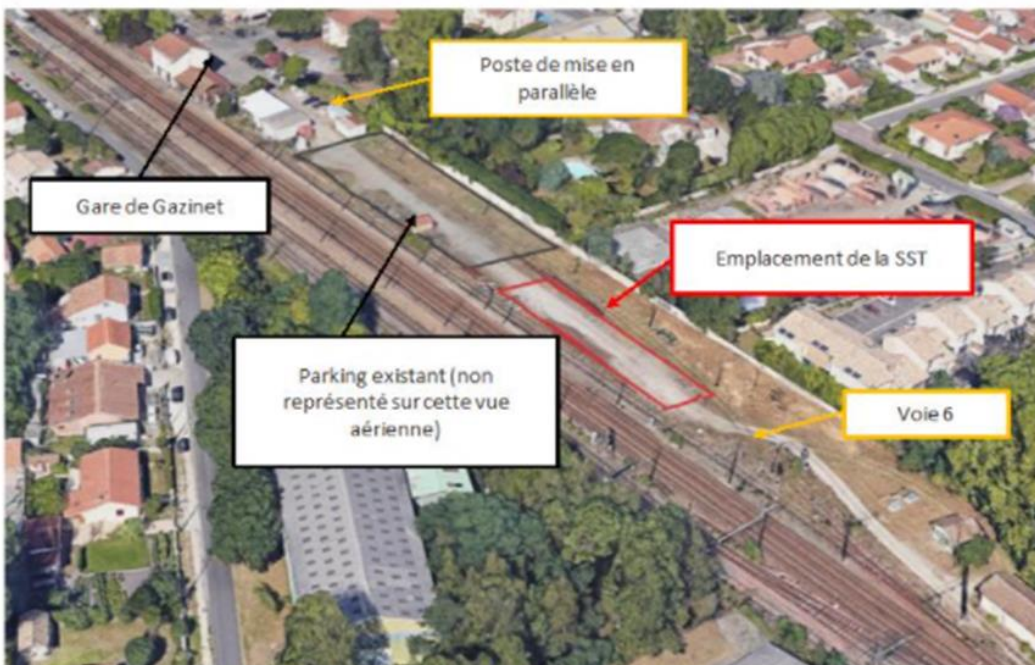


Figure 9a : Zone d'implantation de la SST de Gazinet

# Site de la sous-station de Canauley



Photo 7 : Localisation des prises de vue Canauley



Photo 8 : Vue du Poste de mise en Parallèle direction Bordeaux



Photo 9 : Vue direction Lamothe

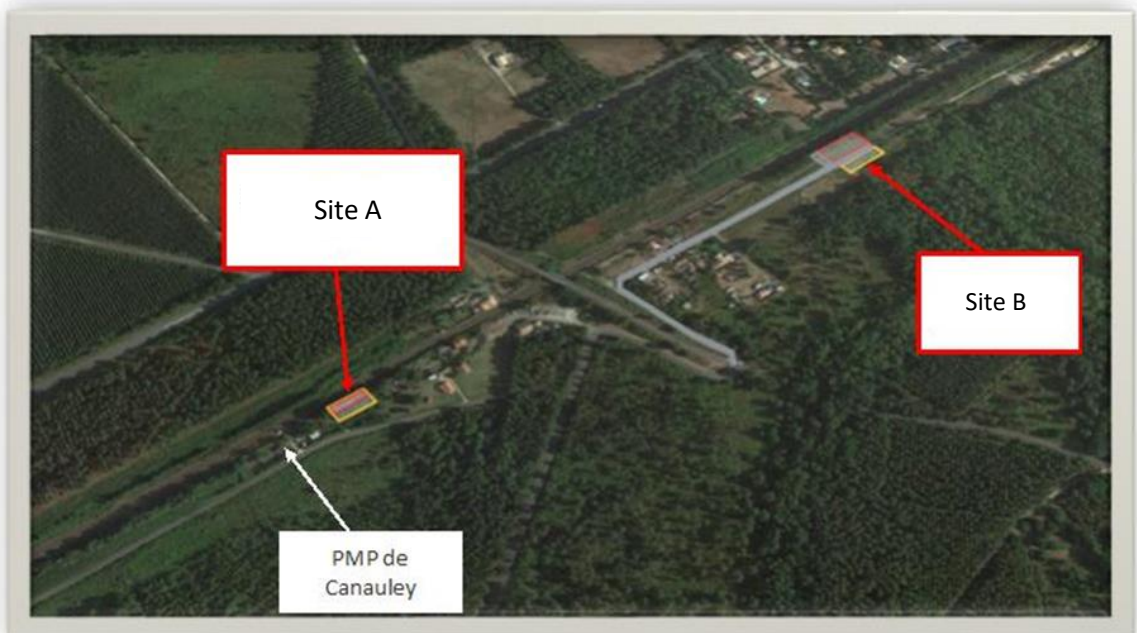


Photo 27 : Zone d'implantation de la Sous Station

# Site de la sous-station de Gujan-Mestras



Photo 10 : Localisation des prises de vue Gujan



Photo 11 : Vue zone de Gujan



Photo 24 : Implantation de la sous-station en gare GUJAN



# Site de la gare d'Arcachon



Photo 2: Localisation des prises de vue - Côté Bordeaux



Photo 3 : Poste 1 d'Arcachon



Photo 4 : TCC et VCM du Poste 1 d'Arcachon



Photo 5 : Levier Aig 25-26 et guerite Signalisation



Photo 6 : Voies de services (7-5-3)

# Site de la gare d'Arcachon



*Photo 7 : Localisation des prises de vue - fond de gare*



*Photo 8 : TVP (voie 2)*



*Photo 9 : Fond de gare*



*Photo 10 : Extrémité Voie de Service 5 (en heurtoir)*

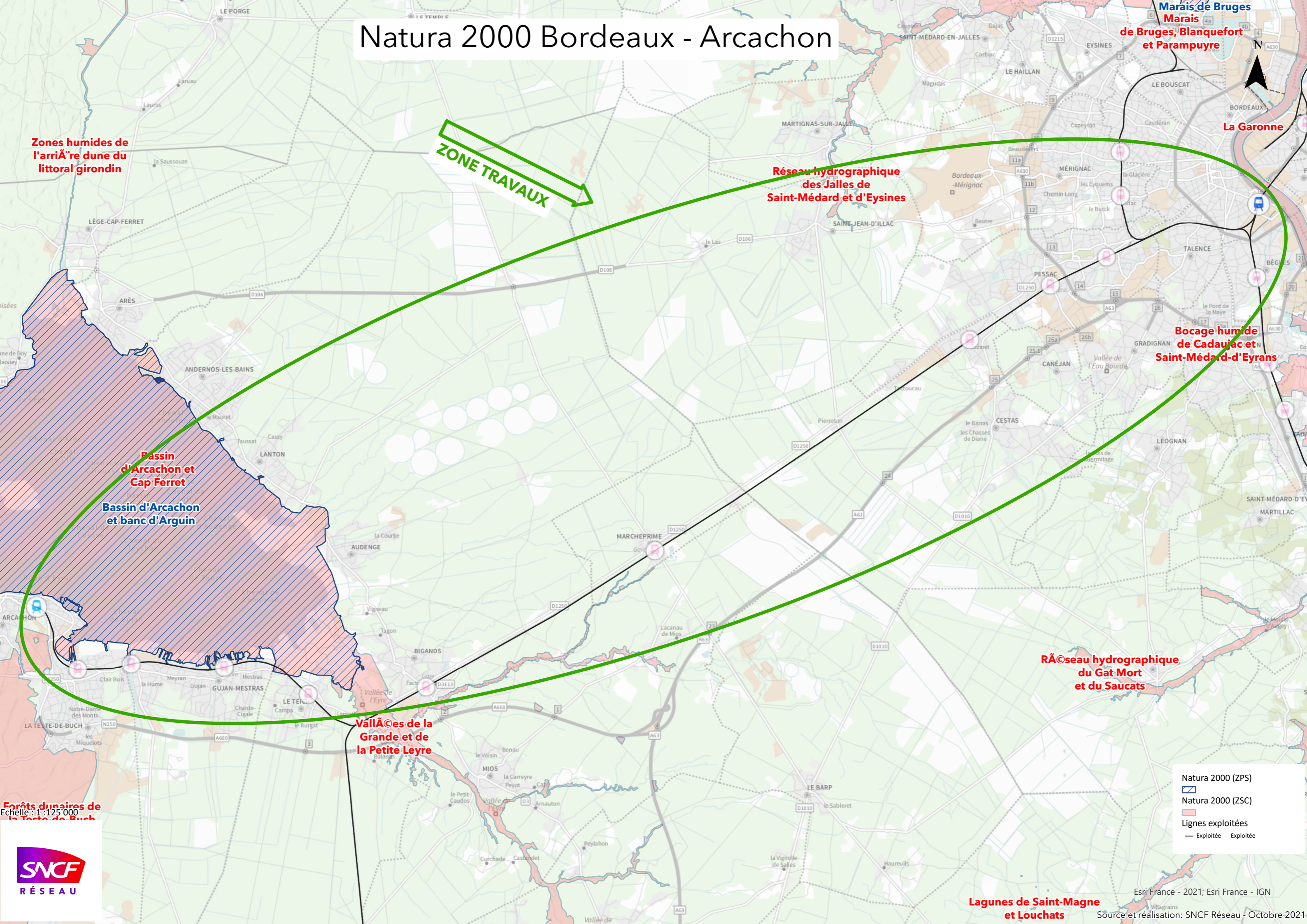


*Photo 11 : Fond de gare Voie 2*

# Site de la gare de Libourne



# Natura 2000 Bordeaux - Arcachon



Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin

**ZONE TRAVAUX**

Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines

Marais de Bruges, Blanquefort et Parampuyre

La Garonne

Bocage humide de Cadujac et Saint-Médard-d'Eyrans

Passin d'Arcachon et Cap Ferret

Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin

Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats

Vallées de la Grande et de la Petite Leyre

Forêts dunaires de la Teste-de-Buch

Lagunes de Saint-Magne et Louchats

- Natura 2000 (ZPS)
- Natura 2000 (ZSC)
- Lignes exploitées
- Exploitée Exploitée



Esri France - 2021; Esri France - IGN

Source et réalisation: SNCF Réseau - Octobre 2021

# Natura 2000 terminus Arcachon



Bassin d'Arcachon  
et banc d'Arguin

Bassin  
d'Arcachon et Cap  
Ferret

distance = 500m

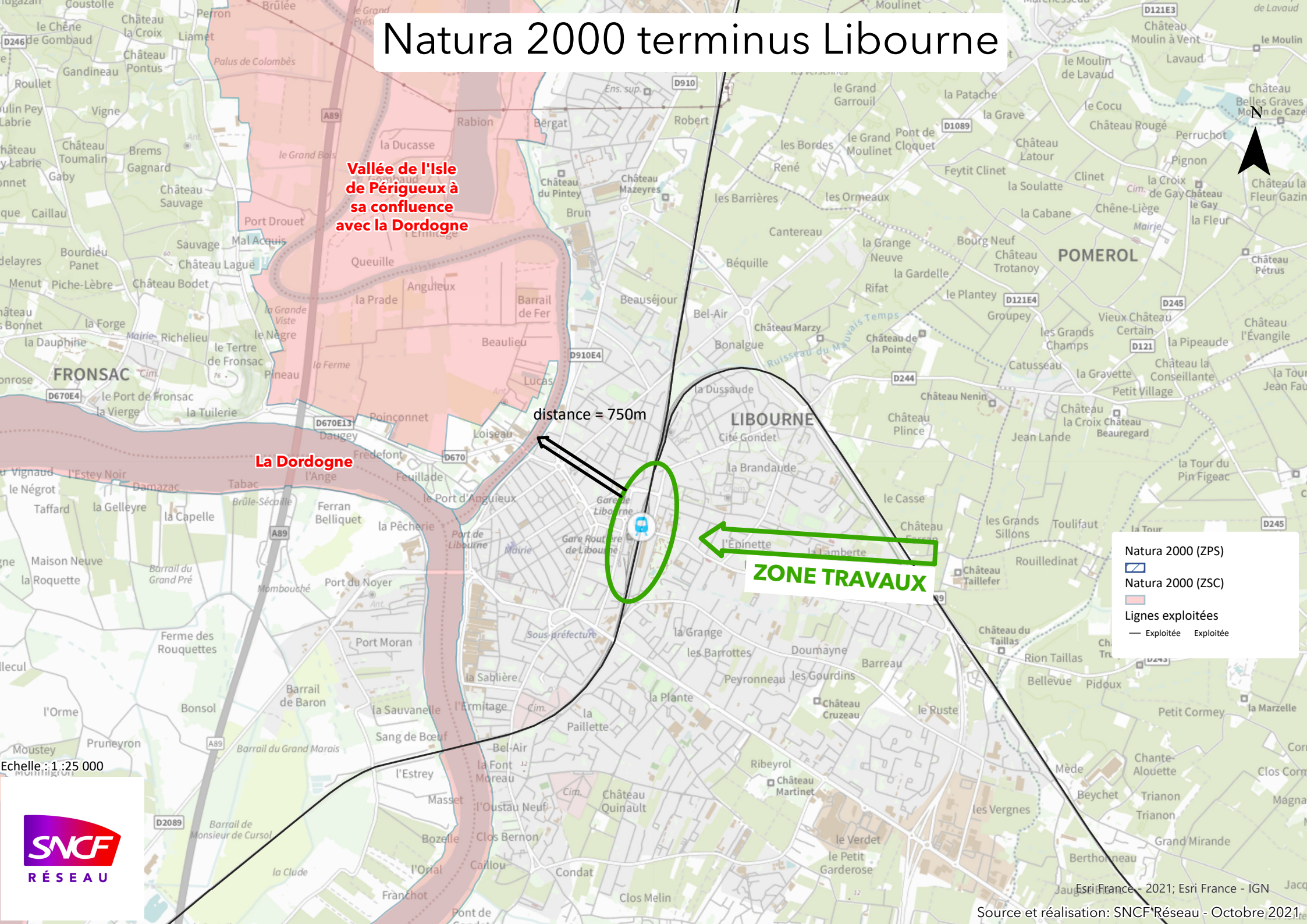
**ZONE TRAVAUX**

Natura 2000 (ZPS)  
Natura 2000 (ZSC)  
Lignes exploitées  
— Exploitée Exploitée

Echelle : 1 : 25 000



# Natura 2000 terminus Libourne



Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne

distance = 750m

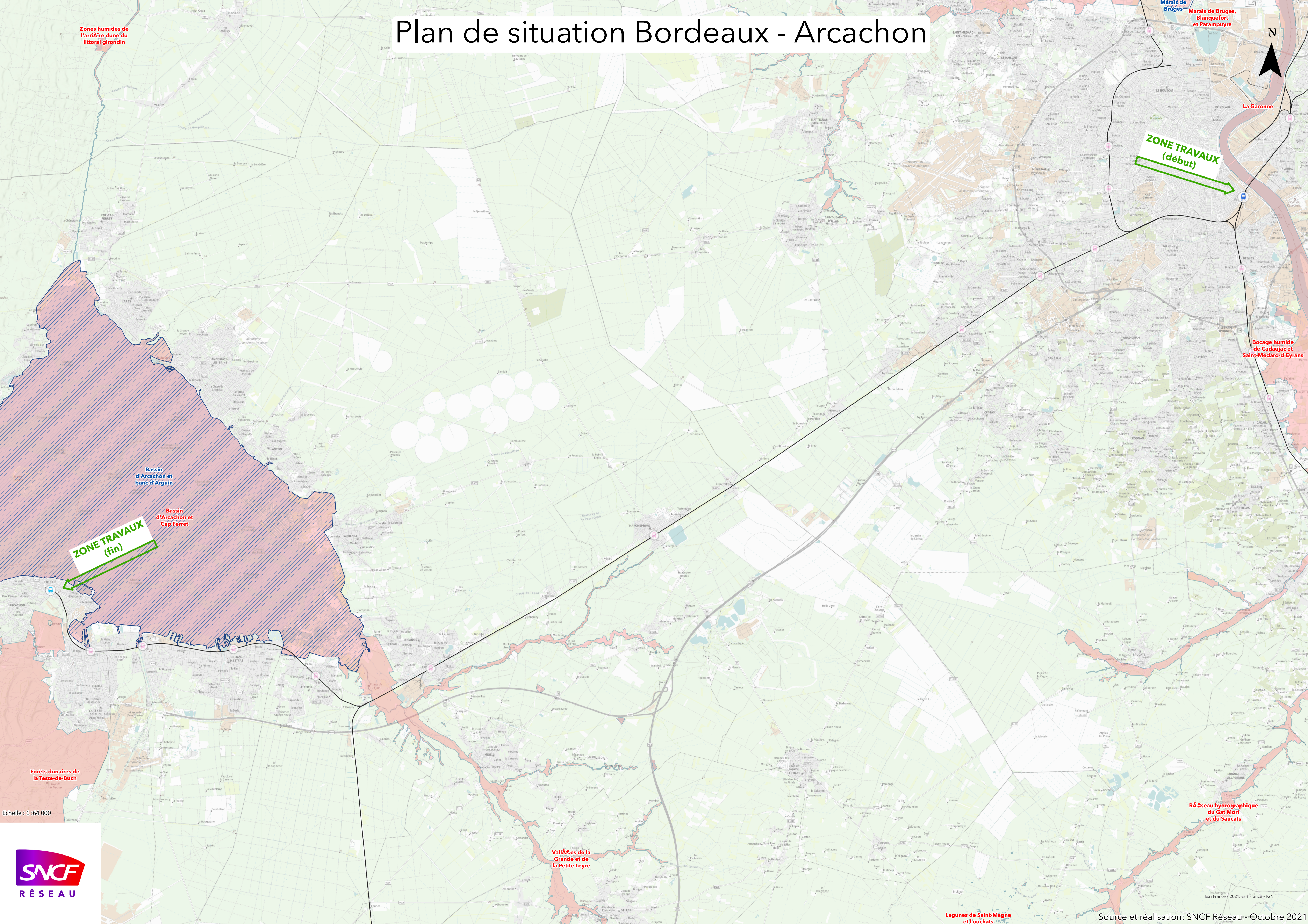
**ZONE TRAVAUX**

- Natura 2000 (ZPS)
- Natura 2000 (ZSC)
- Lignes exploitées
- Exploitée Exploitée

Echelle : 1 : 25 000



# Plan de situation Bordeaux - Arcachon



Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin

ZONE TRAVAUX (début)

ZONE TRAVAUX (fin)

Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin

Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

Forêts dunaires de la Teste-de-Buch

Vallées de la Grande et de la Petite Leyre

R@seau hydrographique du Gai Mort et du Saucats

Lagunes de Saint-Magne et Louchats

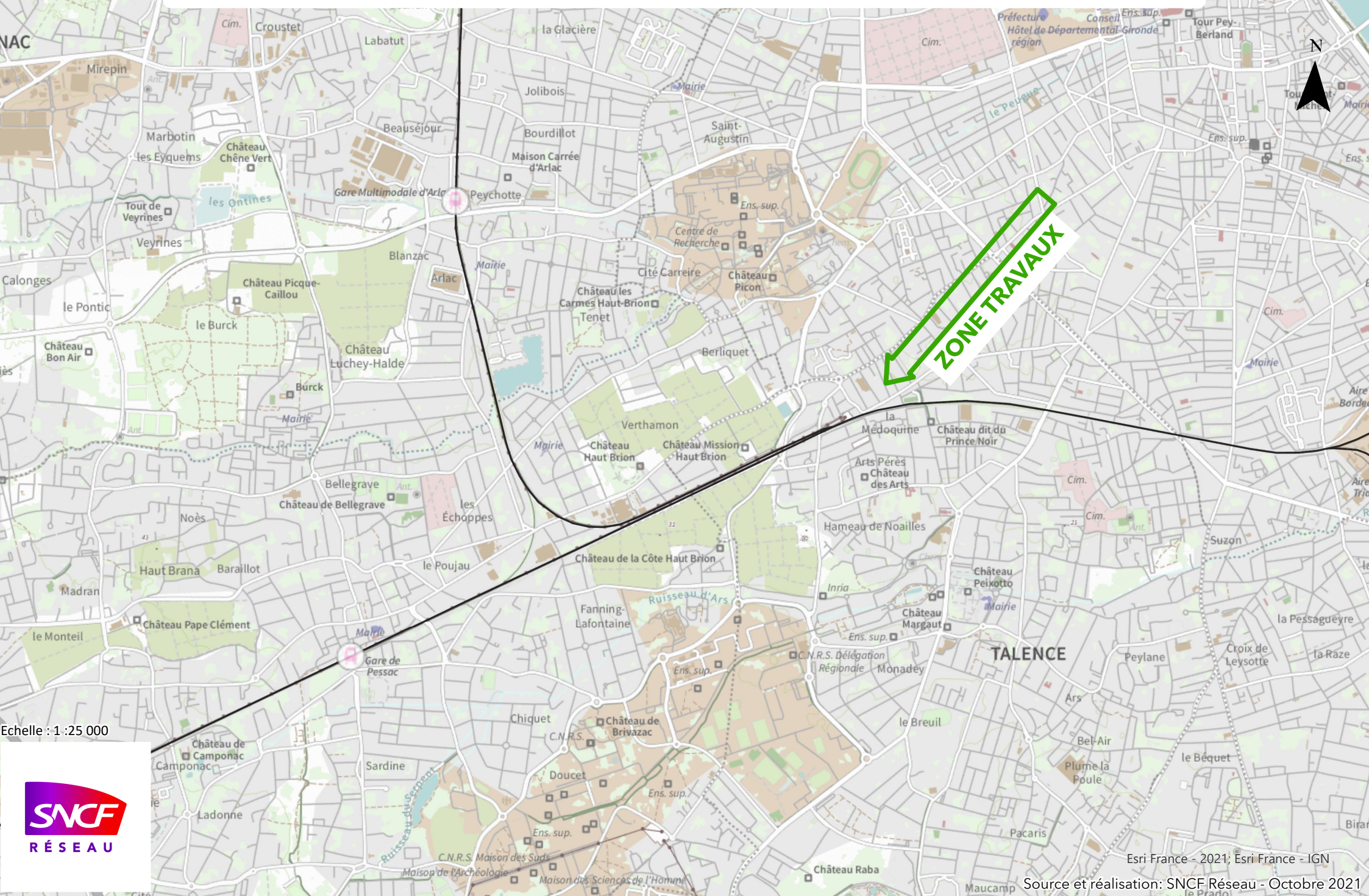


Echelle : 1 : 64 000

Esri France - 2021; Esri France - IGN

Source et réalisation: SNCF Réseau - Octobre 2021

# Plan de situation halte Talence Médoquine + PEM



Echelle : 1 : 25 000



Esri France - 2021; Esri France - IGN

Source et réalisation: SNCF Réseau - Octobre 2021



# Plan de situation terminus Arcachon



**ZONE TRAVAUX**



Echelle : 1 : 25 000



# Plan de situation terminus Libourne



Echelle : 1 : 25 000



# Plan de travaux Bordeaux - Arcachon

Réseau hydrographique  
s de  
t d'Eysines

La Garonne

Zones humides de  
l'arrière dune du  
littoral girondin

ZONE TRAVAUX

Bocage humide  
de Cadajac et  
Saint-Médard-d'Eyrans

Bassin d'Arcachon  
et Banc d'Arguin

Bassin  
d'Arcachon et  
Cap Ferret

Vallées de la  
Grande et de la  
Petite-Leyre

Forêts dunaires  
de la  
Teste-de-Buch

Réseau hydrographique  
du Gat Mort  
et du Saucats

Lagunes de  
Saint-Magne  
et Louchats

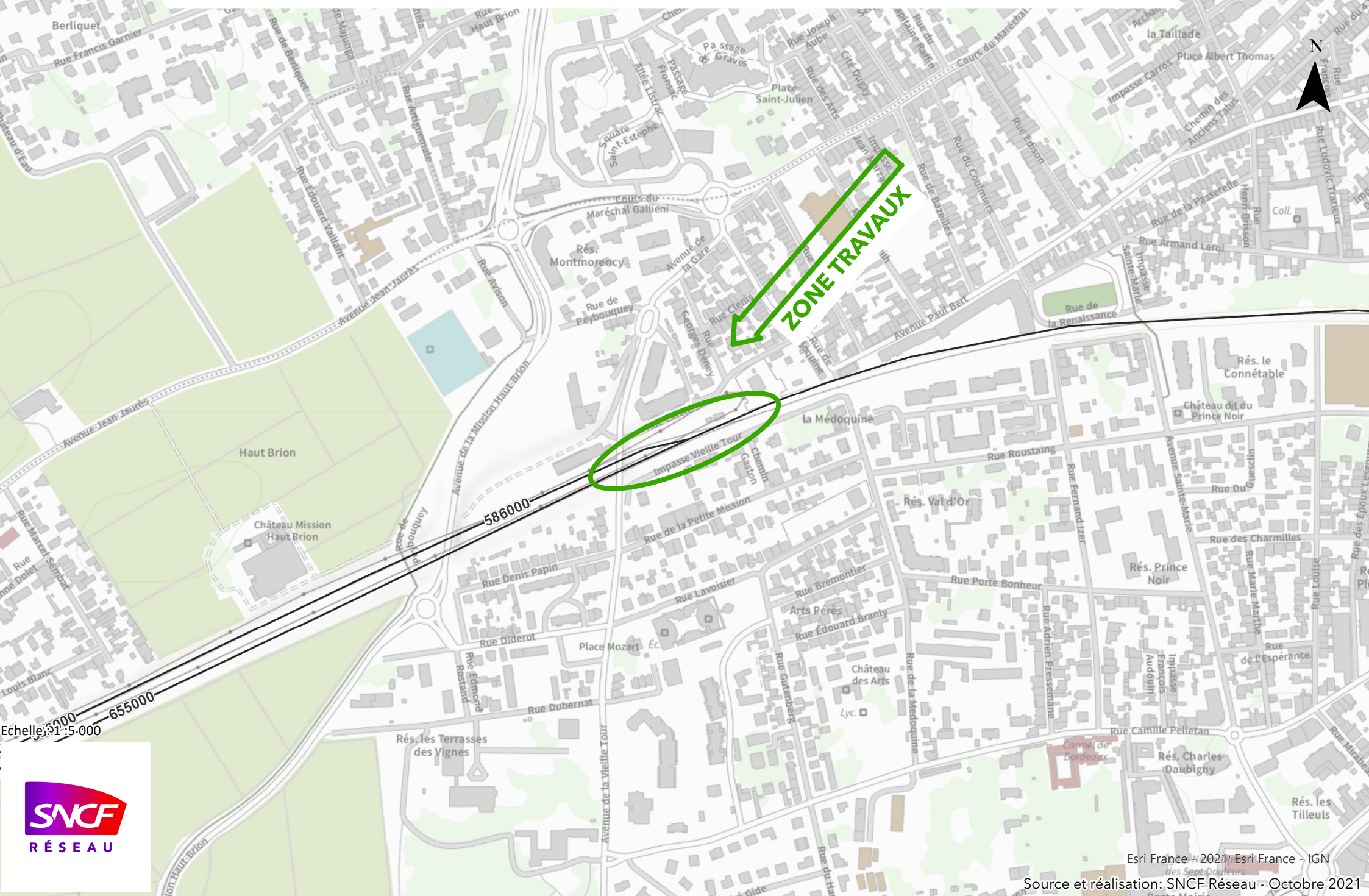
Echelle : 1 : 125 000



Esri France - 2021; Esri France - IGN

Source et réalisation: SNCF Réseau - Octobre 2021

# Plan de travaux halte Talence Médoquine + PEM



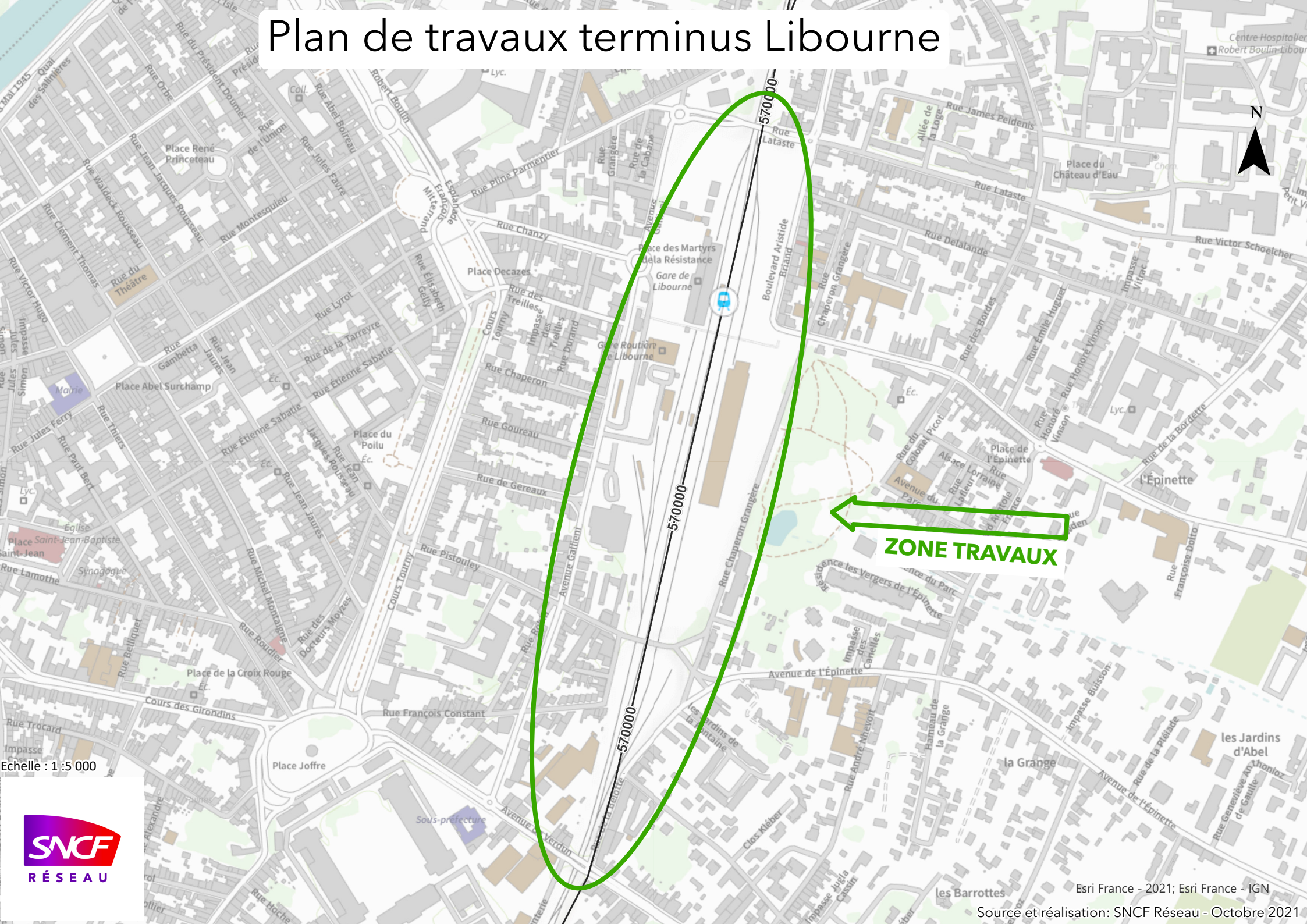
# Plan de travaux terminus Arcachon



Echelle : 1 : 5 000



# Plan de travaux terminus Libourne



Echelle : 1 : 5 000

